

-----  
 Arrondissement de Pontarlier  
 -----

**Extrait du registre des délibérations  
 du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER**

**Séance du 2 juin 2023**

*L'an deux mille vingt-trois et le deux juin à vingt heures.*

*Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.*

*Présents : Guillaume Bouhin, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Bernard Jeannin, Aline Louvrier, Olivier Marlot, Christophe Michel, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Léonie Schneider, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai, Thierry Vuittenez.*

*Procuration : Caroline Blain à Aline Louvrier, Aline Carrière à Marie Destaing, Madeleine Chapellier à Thierry Vuittenez, Frédéric Dole à Léonie Schneider, Jean-Pierre Gurtner à Jean de la Rochefoucauld, Fabien Oléron à Olivier Marlot.*

*Secrétaire de séance : Olivier Régnier*

-----  
*Le Maire déclare la séance ouverte.*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.*

**Délibération n° 2023-06-047**

**OBJET : Piste cyclable rue de Champagnole – plan de financement.**

Le Maire rappelle la délibération du 1<sup>er</sup> avril 2022 dans laquelle il avait été présenté un projet d'aménagement d'une liaison douce rue de Champagnole et pour lequel une demande de subvention avec l'AMI avait été déposée puis finalement refusée.

L'objectif étant de toujours proposer un mode de déplacement vertueux, le Maire présente donc le nouveau projet d'une piste cyclable rue de Champagnole qui relierait le Centre Bourg à la Salle des Sports et indique que le financement de ce projet sera effectué, entre autres, grâce à l'abandon d'une partie de ses indemnités, de l'ordre de 112 000€ pendant la durée de son mandat, conformément à l'engagement pris.

Il présente le plan de financement suivant :

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>				
<b>Piste cyclable rue de Champagnole</b>				
<b>Financeurs</b>	<b>Dispositif</b>	<b>Base Eligible</b>	<b>Montant H.T</b>	<b>Taux en %</b>
Département	Cycle	99 958.50	49 979.25	50.00
Autofinancement			49 979.25	50.00
<b>Total</b>			<b>99 958.50</b>	<b>100.00</b>

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le



ID : 025-200068401-20230602-2023\_06\_047-DE

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorisent le Maire à effectuer toutes démarches administratives et notamment la demande auprès du S.T.A de la permission de voirie sur la départementale 9 ;
- Donnent pouvoir au maire de solliciter des financeurs et signer tous les documents s'y afférents ;
- Adoptent le plan de financement.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Envoyé en préfecture le 06/06/2023  
Reçu en préfecture le 06/06/2023  
Publié le  
ID : 025-200068401-20230602-2023\_06\_047-DE



Le Maire,  
Marc SAULNIER.

